



ARRÊTÉ

5-Institutions et Vie Politique
5.4-Délégation de fonctions
5.5-Délégation de signature

N° A-2023-10

portant délégation de fonction et de signature à M. Régis DELIQUAIRE, 12^{ème} Vice-Président

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales

Vu les articles L5211-2 et L5211-9 du code général des collectivités territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation au Président de certaines attributions du Conseil Communautaire ;

Vu la délibération n°D2023-9-5-1 du 28 septembre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un poste de 12^{ème} Vice-Président et précisant la délégation attribuée à celui-ci ;

Considérant l'élection de M. Régis DELIQUAIRE en qualité de 12^{ème} Vice-Président lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023 ;

Considérant que Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente, est appelée à remplacer M. le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau dans ses fonctions en raison de l'empêchement de ce dernier ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du 2 octobre 2023, **Monsieur Régis DELIQUAIRE, 12^{ème} Vice-président**, est délégué :

- Au pilotage, au suivi et à l'animation des politiques territoriales contractuelles à intervenir avec l'Etat dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), la Région Normandie dans le cadre du contrat de territoire et du Département du Calvados dans le cadre du contrat de territoire 2022-2026, favorisant l'émergence des projets pour les territoires et leur cofinancement public.
- Au suivi du comité de pilotage « contractualisation » et des réunions techniques organisées sur cette thématique.
- Au suivi du dossier d'implantation du futur siège communautaire, et plus particulièrement il exercera les missions suivantes :
 - Assurer le suivi, la coordination et la communication aux membres du bureau des travaux d'implantation et d'aménagements du site et siège de l'Intercom de la Vire au Noireau.
 - Participer aux réunions de pilotage, réunions techniques du groupe de travail dédié à ce projet
 - Veiller à la bonne exécution des décisions prises par le bureau.

Monsieur Régis DELIQUAIRE est ainsi autorisé à signer les actes ainsi que les correspondances, notes d'information courantes dans le cadre des actions et projets relatifs au domaine de compétence qui lui est délégué ci-dessus.

Article 2 « Engagements Financiers » : Monsieur Régis DELIQUAIRE ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.



Article 3 : La présente délégation est consentie par le Président, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Président, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : Le présent arrêté remplace l'arrêté du Président n°A-2020-14 du 31 août 2020.

Article 5 :

Monsieur le Président et Madame la Directrice Générale des services de l'Intercom de la Vire au Noireau sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis au contrôle de légalité de la sous-préfecture de Vire.

Article 6 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Reçu notification du présent arrêté

Le 6/10/2023

M. Régis DELIQUAIRE
12^{ème} Vice-président

Fait à Vire Normandie

Le 2 octobre 2023

Pour M. le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, empêché

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
1^{ère} Vice-Présidente



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20231002-A-2023-10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

Affichage : 06/10/2023

Mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs » - 6 OCT. 2023